

# RÈGLEMENT DES ÉTUDES

**B.U.T. Gestion Administrative et Commerciale  
des Organisations - Lyon**



## > **Règlement des études** **Année universitaire 2024-2025**

### **B.U.T. Gestion Administrative et Commerciale des Organisations**

Vu le code de l'éducation ;

Vu l'arrêté du 9 avril 1997 relatif au diplôme d'études universitaires générales, à la licence et à la maîtrise ;

Vu l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de licence ;

Vu l'arrêté du 6 décembre 2019 portant réforme de la licence professionnelle ;

Vu l'arrêté du 27 mai 2021 relatif aux programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu l'arrêté du 15 avril 2022 portant définition des programmes nationaux de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie » ;

Vu les statuts de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu les statuts de l'I.U.T. Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu la Charte des examens de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Vu le règlement intérieur de l'université Jean Moulin Lyon 3 ;

Le présent règlement a été approuvé par la Commission de la Formation et de la Vie Etudiante du 24 septembre 2024.

Le présent règlement est applicable à tous les étudiants du diplôme concerné au titre de l'année universitaire 2024-2025.

**Le présent règlement concerne les trois années de B.U.T. des étudiants hors alternance.**



## > Article I : Organisation de la formation

### 1.1 Principes généraux

La période de formation correspond aux dates indiquées dans le calendrier universitaire, à savoir du jour de la rentrée au jury de l'I.U.T. du mois de juillet.

La formation est organisée en six semestres et structurée en unités d'enseignement (U.E.) permettant l'acquisition de connaissances et de compétences. Ces U.E. font elles-mêmes l'objet de Regroupements Cohérents d'U.E. (R.C.U.E.).

Ces compétences se déclinent en deux ou trois niveaux de compétences consécutifs. Chaque niveau de développement des compétences se déploie sur les deux semestres d'une même année.

Les U.E. correspondent à des compétences. Chaque U.E. appartient à un semestre et se réfère à une compétence finale et à un niveau de compétence. Elle est nommée par le numéro du semestre et celui de la compétence finale. Les ensembles cohérents d'U.E. regroupent les U.E. d'un même niveau d'une même compétence.

Chaque U.E. se compose :

- D'un pôle « Ressources », certaines Ressources peuvent être transversales à plusieurs U.E. ;
- D'un pôle « Situation d'Apprentissage et d'évaluation » (S.A.é.) correspondant à des mises en situation professionnelle, incluant, le cas échéant, le portfolio et les périodes de formation en milieu professionnel ; certaines S.A.é. peuvent être transversales à plusieurs U.E.

L'obtention de chaque U.E. vaut attribution d'un certain nombre de crédits européens (E.C.T.S.).

### 1.2 Admission dans un parcours

Au cours du semestre 2, les étudiants sont invités à choisir un parcours pour l'année suivante. Le conseil de département restreint aux enseignants se prononce sur ce choix en fonction du nombre de places dans les parcours, ainsi que, notamment, des résultats obtenus par les étudiants (avec prise en compte éventuelle des matières liées aux parcours), de la motivation et de l'adéquation avec les projets des étudiants.

### 1.3. Inscription administrative

L'inscription administrative et pédagogique est obligatoire et annuelle dans le respect du calendrier fixé par l'université. L'étudiant qui n'a pas satisfait à cette obligation n'est pas autorisé à suivre les cours ni à passer les examens.

A défaut d'une régularisation d'un impayé sur inscription dans les délais fixés par l'agent comptable de l'Université, les notes ne peuvent pas être saisies, le jury ne délibère ni sur le semestre et ni en fin de cursus et la délivrance du diplôme est empêchée.

## 1.4. Inscription pédagogique

L'inscription dans un groupe est définie en début de semestre par le service du parcours, qui est également seul compétent pour en modifier la composition durant le semestre.

En cas de changement de groupe, seul le directeur des études ou le responsable du parcours concerné est habilité à permettre le changement en fonction des effectifs.

L'inscription à d'autres formations au sein même de l'Université n'entraîne pas une modification systématique d'affectation de groupe.

## > **Article 2 : Modalités de contrôle des connaissances et des compétences (MCCC)**

### 2.1 Conditions générales

L'acquisition des connaissances et des compétences est appréciée par un contrôle continu et régulier sur la base d'un barème sur 20, comprenant devoirs surveillés et travaux personnels ou de groupes ; les S.A.é. sont évaluées au travers d'un travail de problématisation présenté à travers un ou plusieurs livrables et/ou une soutenance orale.

Ce contrôle continu est assuré par chaque enseignant dans la discipline qui le concerne. Pour un enseignement assuré par plusieurs intervenants, le système de contrôle et de notation est harmonisé. Les modalités de contrôle des connaissances sont publiées dans le mois suivant le début de l'année universitaire.

Elles incluent les dispositions générales et les maquettes pédagogiques de chaque semestre qui indiquent a minima les coefficients et les crédits affectés aux U.E. et aux éléments qui les composent.

Un tableau de synthèse des modalités de contrôle des connaissances (en annexe) précise le nombre d'épreuves, leur nature, leur durée, leur coefficient et leurs conditions spécifiques si elles existent. Ce tableau doit permettre de s'assurer que les évaluations sont individualisées.

#### 2.1.1 Communication des résultats

Ces modalités prévoient la communication régulière des notes et résultats, en attente de validation, dans un délai maximum de 4 semaines. Les notes et résultats sont provisoires jusqu'à leur validation par les jurys semestriels.

Les notes obtenues à l'issue des contrôles de connaissances sont publiées sous une forme comportant des éléments statistiques (moyennes, répartition des notes...) permettant aux étudiants de se situer par rapport à la promotion.

### **2.1.2 Consultation des copies**

Les copies, le barème et les éléments de correction sont consultables par les étudiants dans un délai maximal de deux semaines après la remise des notes. Durant cette période, les enseignants s'engagent à répondre aux étudiants sur toute question relative à leur copie.

Les copies de contrôle continu sont conservées par l'enseignant ou le service de scolarité compétent pendant un an.

Après transmission des résultats, les étudiants ont droit, sur demande écrite formulée à partir de leur adresse institutionnelle, à obtenir la communication de leurs copies d'examens. Ce droit peut s'exercer par consultation directe de la copie sur place, par remise d'une photocopie de la copie ou par transmission d'une version numérisée de la copie à l'adresse institutionnelle de l'étudiant. Si toutefois les demandes excèdent, par leur volume global, les capacités techniques de la scolarité, il est possible de s'en tenir à la consultation sur place.

### **2.2 Calendrier des évaluations et épreuves de remplacement**

La période de formation est comprise entre le jour de la rentrée et le jury de l'I.U.T. de juillet. Les évaluations permettant de terminer le contrôle continu, ainsi que les épreuves de remplacement, sont organisées selon un calendrier précis qui est communiqué dans les meilleurs délais aux étudiants. Il n'est pas organisé de remplacement de remplacement.

Les convocations aux évaluations et épreuves de remplacement sont prioritaires sur tout autre engagement personnel ou professionnel.

Un régime d'examen aménagé est organisé pour les étudiants en situation de handicap : conditions matérielles, aides techniques et humaines appropriées, majoration d'un tiers du temps normalement prévu pour les épreuves, adaptations éventuelles de certaines épreuves.

### **2.3 Conditions exceptionnelles - Adaptation des MCCC**

Si une situation d'urgence l'impose, et dans le cadre réglementaire fixé par le ministère et l'université, les modalités de contrôle des connaissances et des compétences seront adaptées. Ces adaptations auront avant tout pour objectif d'assurer qu'à la fin du calendrier universitaire les jurys disposent d'un nombre suffisant de notes pour délibérer.

Le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se conformer à ce nouveau calendrier et se tenir à la disposition du département selon ledit calendrier.

Le contrôle continu est maintenu sous la forme exclusive ou partielle d'évaluations à distance, grâce aux différents outils numériques mis à disposition par l'Université Lyon 3. Le type d'épreuve (quel qu'il soit) est impérativement le même pour tous les étudiants d'un même cours.

Selon le principe de liberté pédagogique, le type d'épreuve peut varier d'un enseignement à un autre, d'un diplôme à un autre, d'une année ou d'un semestre à un(e) autre. Toutefois, le choix du type d'épreuve fait l'objet d'une coordination pédagogique au sein d'un même enseignement (entre responsable de C.M. et chargés de T.D. par exemple). Le directeur des études, le responsable de parcours ou le coordinateur de matières garantit cette coordination.

L'organisation des épreuves à distance obéit à un principe de réalisme qui tient compte d'éventuelles difficultés de connexion.

Les épreuves « en synchrone » (effectuées en temps réel au même moment pour tous) sont ainsi réservées à des petits effectifs (de la taille maximum d'un groupe de T.D.) et ne sont possibles qu'après vérification préalable de la capacité de tous les étudiants à pouvoir se connecter pour les effectuer. Si cette dernière condition ne peut pas être respectée, l'évaluation s'effectue « en asynchrone » (effectuée en temps différé).

Pour les C.M. à gros effectifs, si les évaluations ne peuvent pas être réalisées en présentiel, des épreuves de type devoirs à la maison sont privilégiées. Ces derniers restent d'une longueur et d'une difficulté raisonnables. Un délai précis de remise des travaux, d'une durée minimale d'une semaine, est indiqué aux étudiants.

Les évaluateurs laissent aux étudiants la possibilité de remettre leur devoir sous la forme qui sera la plus pratique pour eux (format numérique ou format papier, par exemple).

Programme des épreuves

Le contrôle des connaissances peut porter sur l'ensemble des cours du semestre, incluant donc les cours qui auront pu être dispensés à distance, à la double condition :

- Qu'il soit vérifié que tous les étudiants auront eu accès aux cours à distance ;
- Que, pour les C.M., l'évaluation soit effectuée sous forme de devoir à la maison ou d'évaluation en ligne type dont les modalités seront précisées aux étudiants dans un délai raisonnable, dans le cas où elle ne peut être réalisée en présentiel. Sinon, l'évaluation ne porte que sur la partie du programme qui aura été enseignée en présentiel jusqu'à l'annonce par les autorités gouvernementales et/ ou de l'université du changement de la situation sanitaire.

## > **Article 3 : Calcul des moyennes par U.E.**

La moyenne par U.E. tient compte des notes de contrôle continu coefficientées. Dans le cas où une matière est composée d'un C.M. et d'un T.D./T.P., la moyenne est calculée à partir de la moyenne des notes obtenues en C.M. et de la moyenne des notes obtenues en T.D./T.P.

Chacune des épreuves donne lieu à l'attribution d'une note de 0 à 20.

En cas d'absence justifiée à une épreuve, le chef de département et le directeur des études ou le responsable de parcours statuent sur la possibilité d'accorder une épreuve de remplacement pour cas de force majeure. Il ne sera pas organisé de remplacement de remplacement.

Toute absence injustifiée à une évaluation constitue une défaillance, l'absence de note empêchant le calcul de la moyenne et bloquant la validation de l'U.E. par le jury. Le directeur des études ou le responsable de parcours convoque l'étudiant concerné en amont du jury afin de l'informer de la mesure qui sera mise en œuvre.

Toute absence justifiée ou injustifiée à un examen de remplacement rend la validation du semestre concerné impossible. Pour rappel, il n'y a pas de remplacement de remplacement. Des pénalités de retard sont appliquées aux travaux à rendre à une date et à une heure précises jusqu'à 5 points par demi-journée entamée (tranche de 12 h).

### Activités bonifiées

Les bonifications proposées par l'Université (Sport, Culture, Entrepreneuriat, accompagnement d'une personne en situation de handicap, promotion de l'IUT, etc.) sont accessibles à tout étudiant inscrit en B.U.T. sous réserve de la compatibilité de son emploi du temps avec la programmation des activités proposées.

Chaque activité fait l'objet d'une évaluation et permet l'attribution d'une note (sur une base de 20 points) qui est transmise au jury de l'étudiant concerné.

Les points de bonification correspondent à 0,03 point par point au-dessus de 10/20. Ils sont ajoutés à la moyenne de chaque U.E. annuelle. L'effet sur la moyenne ne peut être supérieur à 0,3 point (le nombre total de points de bonification étant alors ramené au nombre entier immédiatement inférieur).

Exemple : Un étudiant de B.U.T. obtient la note de 13/20 dans une activité bonifiée. Il obtient 0,09 point à la moyenne de chacune des UE annuelles.

## > **Article 4 : Stage**

Le stage obligatoire a pour objectif de faciliter l'insertion professionnelle des étudiants en les mettant en situation pratique dans leur futur milieu professionnel. Il est encadré par un tuteur enseignant, membre de l'équipe pédagogique et un tuteur professionnel de l'organisation d'accueil.

Les stages de 1ère année de 2 fois 2 semaines donnent lieu à un travail d'analyse de contexte interne et externe - évalué par le tuteur enseignant - et à une évaluation de la posture professionnelle par le tuteur professionnel.

Règlement général des études à l'I.U.T. Lyon 3 adaptant les modalités de contrôle des connaissances dans le cas d'une situation d'urgence au cours de l'année universitaire : les soutenances sont organisées « en présentiel » si les conditions sanitaires le permettent, ou à distance si elles ne peuvent être reportées.

## > Article 5 : Validation

### 5.1 Acquisition des U.E., progression et validation du diplôme

#### 5.1.1 Acquisition des U.E., progression

Une Unité d'Enseignement est définitivement acquise et capitalisable dès lors que la moyenne à l'ensemble coefficienté « pôle ressources » et « S.A.é. » est égale ou supérieure à 10.

La compensation s'effectue au sein de chaque U.E. et entre les U.E. d'un même regroupement cohérent d'U.E. d'une compétence. Un regroupement cohérent d'U.E. se compose des deux U.E. correspondant à un même niveau d'une compétence.

La validation des deux U.E. d'un même niveau de compétence emporte la validation de l'ensemble des U.E. de niveau inférieur non acquises de cette même compétence. La validation d'une U.E., le cas échéant par compensation ou par décision du jury, entraîne l'acquisition des crédits européens correspondants.

La poursuite d'études dans un semestre pair d'une même année est de droit pour tout étudiant. La poursuite d'études dans un semestre impair est possible si et seulement si l'étudiant a obtenu :

La moyenne à plus de la moitié des regroupements cohérents d'U.E. et une moyenne égale ou supérieure à 8 sur 20 à chaque regroupement cohérent d'U.E.

La poursuite d'études dans le semestre 5 nécessite de plus la validation de toutes les U.E. des semestres 1 et 2, soit dans les conditions de validation définies ci-dessus, soit par décision du jury.

#### 5.1.2 Redoublement

Le redoublement n'est pas de droit, mais peut être autorisé par le jury au plus 1 fois par semestre et dans la limite de 4 redoublements sur l'ensemble de la formation ; en cas de force majeure dûment justifiée et appréciée par ses soins, le directeur de l'I.U.T. peut autoriser un redoublement supplémentaire.

Lorsque l'étudiant ne valide pas une année (aucun semestre acquis), il peut être admis à redoubler toute l'année. Toutes les ressources et les S.A.E. sont à repasser. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité.

Lorsqu'un étudiant ne valide pas un semestre (moins de 10/20 et UE inférieures à 8 sur l'année), il peut être admis à redoubler le semestre en question. Toutes les ressources et les S.A.E. (y compris le stage) en dessous de 10/20 dans les UE non acquises sur le semestre considéré sont à repasser et elles seulement. L'étudiant conservera néanmoins la meilleure note des deux sessions (celle avant le redoublement ou celle du redoublement). L'autre semestre est acquis et ne peut être refait. L'étudiant est tenu à son devoir d'assiduité pour ces ressources et SAé.

Par exception, le stage n'est pas à recommencer si la moyenne a été obtenue, sauf si l'étudiant choisit d'en refaire un.

Tout refus d'autorisation de redoubler est pris après avoir entendu l'étudiant à sa demande ; il doit être motivé et assorti de conseil d'orientation.

### **5.1.3 Obtention du B.U.T.**

L'attribution du Bachelor Universitaire de Technologie est prononcée, soit dans le cas où toutes les U.E. des 6 semestres sont validées (ou ont fait l'objet d'une dispense pour certaines d'entre elles), soit par décision du jury.

L'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie (D.U.T.) est prononcée au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus.

Lorsque le B.U.T. n'a pas été obtenu, ou lorsque l'étudiant a été réorienté, les unités d'enseignement acquises sont capitalisées, ainsi que les crédits européens correspondants, et font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement détaillant, le cas échéant, les niveaux de compétence validés.

## **5.2 Semestre ou année à l'étranger**

Un étudiant qui est sélectionné pour effectuer un semestre ou une année à l'étranger doit valider tous les blocs de compétences de la 1<sup>ère</sup> année pour être autorisé à partir en 2<sup>e</sup> année et tous les blocs de compétences de la 2<sup>e</sup> année pour être autorisé à partir en 3<sup>e</sup> année.

Sur place, il devra valider les crédits prévus par le contrat d'études (ou learning agreement) pour obtenir les 60 crédits de l'année universitaire réalisée à l'étranger ou bien les 30 crédits du semestre.

En cas de non-validation du semestre ou de l'année à l'étranger, le redoublement en BUT pourra être proposé dans la limite exposée en article 5.1.2.

En cas de départ sur un seul semestre, le semestre à l'étranger ne peut pas compenser le semestre de la même année en France.

## **5.2 Poursuite d'études**

Les étudiants de BUT qui souhaitent faire de l'alternance l'année suivante mais qui n'ont pas trouvé de contrat au premier jour de la formation (la date de début de contrat pouvant être postérieure au premier jour de la formation et dans la limite d'un mois après celui-ci) pourront se voir proposer une admission en formation hors alternance, quand ce parcours correspond, sous réserve de place. A défaut, ils seront contraints de quitter la formation.

## > Article 6 : Composition et rôle du jury

Le jury est nommé par le président de l'université sur proposition du directeur de l'I.U.T. Ce jury est présidé par le directeur de l'I.U.T. ; il comprend les chefs de département de l'I.U.T. et pour au moins la moitié des enseignants-chercheurs et enseignants, ainsi que, pour au moins un quart et au plus la moitié, des professionnels en relation étroite avec la spécialité concernée.

Une commission préparatoire aux délibérations du jury et présidée par le chef du département concerné peut être mise en place.

Le jury présidé par le directeur de l'I.U.T. délibère souverainement à partir de l'ensemble des résultats obtenus par l'étudiant. Il se réunit chaque semestre pour se prononcer sur la progression des étudiants, la validation des unités d'enseignement, l'attribution du Diplôme Universitaire de Technologie au terme de l'acquisition des 120 premiers crédits européens du cursus et l'attribution de la licence professionnelle « Bachelor Universitaire de Technologie ».

Un diplôme ne peut être délivré qu'après examen par un jury. Les délibérations du jury sont secrètes. Les décisions du jury (admission, ajournement, défaillance...) sont souveraines et n'ont pas à être motivées.

## > Article 7 : Régime des absences

### Article 7.1 : Assiduité

Les étudiants doivent se tenir à la disposition du département depuis le jour de la pré-rentrée jusqu'au jury d'I.U.T. du mois de juillet. Ils doivent consulter leur messagerie universitaire (prenom.nom@univ-lyon3.fr) quotidiennement sur la même période.

L'assiduité à toutes les activités pédagogiques (évaluations, cours, visites d'entreprises, journées conférences...) organisées dans le cadre de la formation est obligatoire. Les étudiants doivent être ponctuels et adopter un comportement respectueux. L'enseignant se réserve le droit de ne pas accepter l'étudiant en cours ou de l'exclure, ce qui équivaut à une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Le téléphone portable est interdit en cours en dehors de l'autorisation expresse formulée par l'enseignant.

### Article 7.2 : Régime des absences

L'une des spécificités de l'I.U.T. étant le contrôle continu, la présence régulière aux cours et à toutes les activités pédagogiques est obligatoire et par là même contrôlée, avec une comptabilité précise des absences.

La ponctualité est essentielle, elle fait partie du savoir-être de l'étudiant. En cas de retard d'un étudiant, l'enseignant est en droit de refuser l'étudiant en cours. Dans ce cas, son absence sera considérée comme injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

En cas de posture inadaptée (bavardages, impertinence, travail non fait...) de l'étudiant, l'enseignant est en droit d'exclure l'étudiant de son cours. Toute exclusion de cours d'un étudiant sera considérée comme une absence injustifiée, avec les conséquences mentionnées dans ce document.

Tout étudiant qui se rendra en cours sans avoir pris les documents ou matériels demandés, sera considéré comme absent. Cette absence sera considérée comme absence injustifiée. Les absences ne seront justifiées que pour des motifs réels et sérieux tels que mentionnés en annexe : la convocation, le certificat ou tout document écrit valant preuve est à remettre à la gestionnaire de scolarité dans les 48 heures qui suivent le premier jour d'absence. Le délai de 48 heures passé, l'absence sera considérée comme injustifiée. »

Un certificat médical permanent ne justifie pas d'absences régulières en cours, ni aux examens et contrôles.

Quatre (4) demi-journées d'absences injustifiées sont tolérées par semestre. A partir de la 5ème demi-journée d'absence injustifiée par semestre, chaque demi-journée fera l'objet d'un point de pénalité sur la moyenne semestrielle de chaque U.E. Une absence à un cours (2h) est comptée comme une demi-journée d'absence.

En cas de situation d'urgence, le calendrier voté en C.F.V.U. et mentionnant les périodes de vacances, d'examens et de jury sera éventuellement adapté. Les étudiants devront se tenir à la disposition du département. La présence des étudiants aux cours (présentiel ou distanciel) est prioritaire sur un « emploi étudiant ».

## **> Article 8 : Régime spécial d'aménagement des études**

Un régime spécial d'aménagement des études est organisé pour prendre en compte les besoins particuliers :

Des étudiants salariés qui justifient d'une activité professionnelle d'au moins 10 h par semaine;

Des femmes enceintes ;

Des étudiants chargés de famille ou considérés comme aidants familiaux;

Des étudiants inscrits dans plusieurs cursus;

Des étudiants en situation de handicap ;

Des étudiants à besoins éducatifs particuliers ;

Des étudiants en situation de longue maladie ;

Des étudiants entrepreneurs ;

Des étudiants bénéficiant du statut d'artistes ou de sportifs de haut niveau ;

Des étudiants exerçant des responsabilités au sein du bureau d'une association ;

Des étudiants accomplissant une activité militaire dans la réserve opérationnelle ;

Des étudiants réalisant une mission dans le cadre du service civique ou un volontariat militaire ;

Des étudiants élus dans les conseils des établissements d'enseignement supérieur et des centres régionaux des œuvres universitaires et scolaires ;

Il peut être proposé à l'étudiant un aménagement de ses études sur une plus longue période pour prendre en compte une situation particulière. Cet aménagement est réalisé au cas par cas, en fonction des possibilités de l'étudiant et du département.

Un contrat, signé en début de formation entre l'étudiant et le département, stipule les modalités de l'aménagement.

## > **Article 9 : Saisine de la section disciplinaire**

Toute fraude ou tentative de fraude expose l'étudiant à des sanctions disciplinaires conformément à la charte des examens en vigueur à l'université Lyon 3. En particulier, toute fraude ou tentative de fraude entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université.

Lors d'un examen, toute fraude ou de tentative de fraude est sanctionnée, notamment :

- se faire remplacer (ou se faire passer) par (pour) une autre personne ;
- utiliser des faux documents d'identité ;
- communiquer avec et/ou copier sur d'autres étudiants ;
- plagier ou recourir à un outil d'intelligence artificielle non autorisé (ChatGPT...);
- utiliser tout document non autorisé (antisèche, brouillon, notes...);
- utiliser tout appareil électronique non autorisé permettant des échanges ou la consultation d'informations (téléphone, montre connectée, tablette, écouteurs...).
- Entraîneront également la saisine de la section disciplinaire :
- L'établissement d'un faux certificat médical pour justifier une absence ;
- Le plagiat : les étudiants sont encouragés à citer, mais en identifiant précisément leurs citations suivant les normes propres à chaque discipline. Il appartiendra aux enseignants de leur indiquer ces normes. Citer ou paraphraser le travail d'autrui sans nommer ses sources ou user de guillemets constitue un plagiat. S'il est avéré, ce dernier entraînera la saisine de la section disciplinaire de l'université et sera sévèrement sanctionné ;
- L'enregistrement (audio et/ou vidéo) à l'insu des enseignants et/ou diffusion des cours et supports de cours mis à la disposition des étudiants (fichiers, enregistrements, podcast, images...), que les cours aient lieu en présentiel ou à distance ;
- Tout fait de porter atteinte à l'ordre public, au règlement intérieur de l'université, au bon fonctionnement et à la réputation de l'université et de l'I.U.T.

Cette liste n'est pas limitative.

Motifs d'absence	Non justifiée / Justifiée	Commentaires
Accompagnement d'un tiers pour un RDV médical	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
RV paramédicaux (Ostéopathe, Kinésithérapeute, Podologue-pédicure, Dentiste, Psychologue, etc.)	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	Rdv médicaux et para-médicaux hors arrêt maladie
Signature de bail, état des lieux	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Entretien de stage/alternance	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Récupération du diplôme du Bac	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Présentation du BUT dans votre ancien lycée	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Job étudiant	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Cours/Stage de conduite ou code	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Retard TCL/SNCF	A PRENDRE SUR VOTRE QUOTA	
Grève SNCF ou Transports en commun	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'une certification (test SIM, TOEFL, TOEIC, Pix, Ecri+, etc) dans le cadre du cursus universitaire ou de la poursuite d'études	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à un concours de la fonction publique	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à l'examen du code et du permis de conduire	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Passage d'examen d'une autre composante de l'université Jean Moulin Lyon 3	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	

Convocation à une compétition sportive «Lyon 3»	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	hors aménagement sportif de haut niveau
Maladie avec certificat médical	SUR JUSTIFICATIF ORIGINAL (mail + certificat original à transmettre au secrétariat)	
Accidents de la vie avec constat de police à l'appui	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Décès d'un proche	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (acte de décès)	Décès d'un proche
Participation aux instances et aux commissions de l'établissement (CA, CFVU, CR, commission de discipline, conseil de composantes, conseil documentaire, conseil des sports, commission spécialisée du CSAE, commission sociale et commission initiative du FSDIE)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER (convocation)	
Réserviste	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Convocation à la JAPD	SUR JUSTIFICATIF PAPIER ORIGINAL	
Fêtes religieuses légales (conformément au calendrier des fêtes religieuses diffusé par l'établissement)	Justifiées (cf. calendrier sur Net3)	
Mariage ou pacs de l'étudiant (4 jours)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante	Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Maternité de l'étudiante SUR JUSTIFICATIF PAPIER	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	
Garde de l'enfant malade de moins de 16 ans avec certificat médical (enfant de l'étudiant)	SUR JUSTIFICATIF PAPIER	

Contrôle continu											
Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coefficient	
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
<b>Ressources communes</b>											
Exemple Expression	GOUTAGNY	2		x				2h	INDIVIDUEL	2	
Exemple Expression	GOUTAGNY					x			15 min	collectif	1
PPP	ie BALP, Anne MICHEL, Dominique	1				X			INDIVIDUEL	1	
Langue vivante 1 : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
Langue vivante 1 : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE					X			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Allemand	SONIA FITOURI	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
LV2 Allemand	SONIA FITOURI					X			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Espagnol	Julian Murillo	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
	Irene MARTIN PEREZ			X				1h30	INDIVIDUEL	2	
	Angelica CORTES			X				1h30	INDIVIDUEL	2	
LV2 Espagnol	Julian Murillo					X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Irene MARTIN PEREZ					X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Angelica CORTES					X			20 min	INDIVIDUEL	1
LV2 Italien	LAURA NOSENGO	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
LV2 Italien	LAURA NOSENGO				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
Culture juridique	Jean BELLISSENT	1									
	Jean BELLISSENT		x	x				2h	INDIVIDUEL	1	
	Jean BELLISSENT										
Fondamentaux de la comptabilité	Mélanie BALP (CM)	2		X	X			2h	INDIVIDUEL	1	
	Mélanie BALP ou Selena CASTEL (TD)				X			2h	INDIVIDUEL	1	
Fondamentaux de l'économie	Jérôme RONCHETTI (CM)	3		X	X			1h30	INDIVIDUEL	0,5	
	npois LEGENDRE + Séléna CASTEL (TD)					X		15 min	collectif	0,2	
	npois LEGENDRE + Séléna CASTEL (TD)			X	X			2h	INDIVIDUEL	0,3	
Technologie de l'information et de la communication	Jacques BARBIER	1		X				2h	INDIVIDUEL	1	
	Brahim CHETTOUH	1		X				2h	INDIVIDUEL	1	
Gestion de projet et management opérationnel	Amandine RINGENBACH (CM)	1	X	X				1h	INDIVIDUEL	1	
	Jacques BARBIER et Brahim CHETTOUH (TP)	1			X			2h	collectif	1	
Fondamentaux du marketing	Amandine RINGENBACH	1	X	X				2h	INDIVIDUEL	3	
	Amandine RINGENBACH	1	X	X				2h	INDIVIDUEL	1	
	Amandine RINGENBACH	1			X			2h	collectif	1	
Expression et communication	Isabelle MORLIN	3		X	X	X				1	
	Isabelle MORLIN			X	X	X				1	
	Isabelle MORLIN (groupe MACAST)			X	X	X					1
	Marion ROSENFELD			X	X	X					1
<b>SAE communes (groupe A, B et C)</b>											
Portfolio	Bruno PLYGRENIER	2				X					
Formaliser le projet d'une organisation	Projet commun (Principaux intervenants: Séléna CASTEL, Jérôme RONCHETTI, Dominique VALLIN)	1	X		X			15 min	collectif		
Participer au pilotage d'une organisation											
Etablir la stratégie marketing d'une organisation - Recueil de données											
Identifier les compétences professionnelles											
<b>SAE communes (groupe A, B et C)</b>											
Portfolio	Jérémy MOREL	1									
Formaliser le projet d'une organisation	MACAST - Mélanie BALP	1	X						INDIVIDUEL	1	
Participer au pilotage d'une organisation					X				INDIVIDUEL	1	
Etablir la stratégie marketing d'une organisation - Recueil de données					X					INDIVIDUEL	1
Identifier les compétences professionnelles					X					INDIVIDUEL	1

Examen en ligne en amph

Non évalué (aideur GanttProject pour leur projet)

CM

TD

TD

1 écrit sur table INDIVIDUEL 1h30 coef 1

1 oral collectif 15 minutes coef 1

1 DM individuel coef 1

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Contrôle continu				Durée	Format	Coef-ficient	
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)				
Ressources communes											
PPP 2	e BALP, Anne MICHEL, Dominique	1				X			INDIVIDUEL	1	
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
Langue vivante I : Anglais des affaires	Gilles SANLAVILLE				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
LV2 Espagnol	Julian Murillo	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
	Irene MARTIN PEREZ			X				1h30	INDIVIDUEL	2	
	Angelica CORTES			X				1h30	INDIVIDUEL	2	
	Julian Murillo				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
	Irene MARTIN PEREZ				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
	Angelica CORTES			X	X			20 min	INDIVIDUEL	1	
LV2 Allemand	SONIA FITOURI	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
LV2 Allemand	SONIA FITOURI				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
LV2 Italien	LAURA NOSENGO	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2	
LV2 Italien	LAURA NOSENGO				X			20 min	INDIVIDUEL	1	
Droit de l'entreprise	Jean BELLISSENT	1									
	Mégane MERZOUGUI		x	x				2h	INDIVIDUEL	1	
	Anna RYCHTARIK										
Pilotage comptable des organisations	???										
	??? ou Selena CASTEL (TD)										
Economie, organisation et DD	Jérôme RONCHETTI (CM)	3	X	X				1h30	INDIVIDUEL	0,5	
	nçois LEGENDRE + Séléna CASTEL				X			15 min	collectif	0,2	
	nçois LEGENDRE + Séléna CASTEL		X	X				2h	INDIVIDUEL	0,3	
Traitement de l'information	Jacques BARBIER	2		X				2h	INDIVIDUEL	1	
	Brahim CHETTOUH	2		X				2h	INDIVIDUEL	1	
Management des organisations	Séléna CASTEL (CM)	3		X				2h	INDIVIDUEL	0,5	
	Séléna CASTEL (TD)				X			10 min	collectif	0,1	
	Séléna CASTEL (TD)				X			10 min	INDIVIDUEL	0,4	
Marketing d'études	Carole CHARBONNEL (CM)	3	X	X				1h30	INDIVIDUEL	0,5	
	ine RINGENBACH et Houda SASSI-				X			15 min	collectif	0,2	
						X			INDIVIDUEL	0,3	
Expression et communication	Marion ROSENFELD, Isabelle MORLIN	4		3					INDIVIDUEL	1	
	Marion ROSENFELD, Isabelle MORLIN				1			10 min	INDIVIDUEL	2	
SAE communes (groupes A, B et C)											
Portfolio	Bruno PUYGRENIER										
Participer à un projet transverse	Projet commun (Principaux intervenants: Séléna CASTEL, Marie GUILPAIN, Jérôme RONCHETTI, Dominique VALLIN)	3	X			X			collectif	0,5	
					X				collectif	0,2	
Mener une étude marketing				X					INDIVIDUEL	0,3	
Stage - 4 semaines	tuteur affecté en cours d'année	3				X		fiche navette 1	L	0,2	
						X		fiche navette 2	INDIVIDUEL	0,5	
									note entreprise	L	0,3
										INDIVIDUEL	
								L	INDIVIDUEL		
SAE groupe D MACAST											
Portfolio	Jérémie MOREL	1				X			INDIVIDUEL		

Examen en ligne en amph

Examen en ligne en amph

Examen fin de semestre en amph

La durée diffère selon les épreuves



Compétences Communes BUT GACO S4

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCHER SI OUI	Type d'évaluation				Durée	Format INDIVIDUEL ou collectif	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document audio)			
<b>Ressources communes</b>										
PPP	e BALP, Dominique VALLIN, Thierr	2			X			10 min	INDIVIDUEL	1
	e BALP, Dominique VALLIN, Thierr					X			INDIVIDUEL	2
Langue vivante 1 : Anglais des affaires	Sébastien VRIGNY	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2
	Gilles SANLAVILLE			X				1h30	INDIVIDUEL	2
	Aida MESINOVIC			X				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante 1 : Anglais des affaires	Sébastien VRIGNY	2			X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Gilles SANLAVILLE				X			20 min	INDIVIDUEL	1
	Aida MESINOVIC				X			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - espagnol	Natasha ALONSO	2		X				1h30	INDIVIDUEL	2
	BRAVO CUADRA, Jesús			X				1h30	INDIVIDUEL	2
Langue Vivante 2 - espagnol	Natasha ALONSO	2			X			20 min	INDIVIDUEL	1
	BRAVO CUADRA, Jesús				X			20 min	INDIVIDUEL	1
Langue Vivante 2 - allemand	Stéfanie ALVAREZ	2		X			1h30	INDIVIDUEL	2	
Langue Vivante 2 - allemand	Stéfanie ALVAREZ	2			X		20 min	INDIVIDUEL	1	
Langue Vivante 2 - italien	Laura NOSENGO	2		X			1h30	INDIVIDUEL	2	
Langue Vivante 2 - italien	Laura NOSENGO	2			X		20 min	INDIVIDUEL	1	
Droit des affaires	Jean BELLISSENT									
Outils de pilotage	Séléna CASTEL	2		X				2h	INDIVIDUEL	1
				X				2h	INDIVIDUEL	1
Expression et communication	minique VALLIN et Marion ROSENF	2		X				2h	INDIVIDUEL	1
					X			15 min	INDIVIDUEL	1
Saé commune			rapport étonnement + notation tuteur stage ou MAP si alternance						INDIVIDUEL	1
Portfolio	Bruno PUYGRENIER									
	Jérémie MOREL	1				X			INDIVIDUEL	
Collaborer dans le cadre d'un projet transverse	à se répartir									

Compétences spécifiques BUT GACO S4

<b>RESSOURCES PARCOURS MCMO</b>										
Négociation commerciale	Evelyne LABASSE	3		X				1h30	INDIVIDUEL	0,5
						X			INDIVIDUEL	0,3
E-commerce	Carole CHARBONNEL	3		X				1h30	INDIVIDUEL	0,5
						X			INDIVIDUEL	0,3
						X			collectif	0,2
Adaptation locale - Commerce International	Séléna CASTEL	2		X				2h	INDIVIDUEL	1
					X			2h	INDIVIDUEL	1
Adaptation locale - Culture générale	Sarah GOUTAGNY									
<b>Saé parcours MCMO</b>										
Projet tutoré : travail en autonomie	à se répartir									
Envisager une création d'activité d										
Collaborer au développement des affaires, du e-commerce à la négociation client										

examen fin de semestre

<b>RESSOURCES PARCOURS MRPE</b>										
Commerce éco responsable	à déterminer									
RSE des organisations	à déterminer		OUI					1h30	individuel	2
				OUI				1h30	individuel	1
					OUI			1h	collectif	1
Adaptation locale - Commerce International	Séléna CASTEL	2		X				2h	INDIVIDUEL	1
					X			2h	INDIVIDUEL	1
Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable	Marie GUILPAIN et Selena CASTEL	2			X			30 min	collectif	0,8
	Marie GUILPAIN et Selena CASTEL						X	3 minutes	collectif	0,2
Adaptation locale - Culture générale	Sarah GOUTAGNY									
<b>Saé parcours MRPE</b>										
Envisager une création d'activité en intégrant les enjeux environnementaux	à se répartir									
Comprendre un plan d'affaires										

RESSOURCES PARCOURS MACAST



Compétences communes		BUT GAC055									
Nom de la ressource ou de la SAE	Nom(s) du(s) enseignant(s)	Nombre d'heures du module	Examen de fin de semestre (OCCISE SI OUI)	Carréle continue					Durée	Format INDIVIDUEL ou COLLECTIF	Coef. ECTS
				Type d'évaluation							
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit	DM oral (document remis)				
<b>Ressources communes</b>											
Projet personnel et professionnel	Sélima CASTEL, Dominique VALLIN, Robert RIGBY	1		X						INDIVIDUEL	0,85
	Bruno MAYOULOSER	1		X						INDIVIDUEL	0,15
Langue vivante 1 - Angles des affaires	Aïda MESHNYC			X				1h30		INDIVIDUEL	2
	Gilles SANNAVILLE			X				1h30		INDIVIDUEL	2
Langue vivante 1 - Angles des affaires	Aïda MESHNYC				X			20 min		INDIVIDUEL	1
	Gilles SANNAVILLE	2			X			20 min		INDIVIDUEL	1
Langue vivante 2 - Allemand, Espagnol ou Italien	Sonia FITOURI			X				1h30		INDIVIDUEL	2
	BRAVO CLAUDIA, Jessi			X				1h30		INDIVIDUEL	2
	Marcelle DE CARO			X				1h30		INDIVIDUEL	2
Langue vivante 2 - Allemand, Espagnol ou Italien	Sonia FITOURI				X			20 min		INDIVIDUEL	1
	BRAVO CLAUDIA, Jessi				X			20 min		INDIVIDUEL	1
	Marcelle DE CARO	2			X			20 min		INDIVIDUEL	1
Ashaf	Lella BOURRICH										
Laptrique	Lella BOURRICH										
<b>SAE communes</b>											
Compte un projet de développement commercial sans un Portfolio	CASTEL, RONCHETTI, VALLIN, GULFAR, INDREUX, SANNAVILLE, BARBER	2	X		X			20 min		collectif	

Compétences spécifiques		BUT GAC055									
Reporting et audit	Monsieur AUMERAN										
Management du changement	Sélima CASTEL	2		X					2h	INDIVIDUEL	1
Entrepreneuriat et intrapreneuriat responsable - niveau 2	Thomas ROUYRE	2		X	X				2h	INDIVIDUEL	1
Management responsable d'équipe	Thomas ROUYRE	2		X	X				2h	INDIVIDUEL	1
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Sélima CASTEL	2		X					2h	INDIVIDUEL	1
Préparation aux concours TOEIC et TOEFL	Sébastien VIRGNY								2h	INDIVIDUEL	1
<b>SAE parcours MBSE (diplomée + APP)</b>											
Piloter un projet aux enjeux responsables et évolutifs/ambitieux	CASTEL, RONCHETTI, VALLIN, GULFAR, INDREUX, SANNAVILLE, BARBER	1			X				10 min	INDIVIDUEL	

écrit individuel sur des connaissances acquises pendant le TD, oral collectif présentation d'une stratégie de création de société (choix de société + statut) et mise sur le marché (stratégie d'entrée sur un marché donné)

Thomas ROUYRE - 20h SAE - Examen oral (20%) - présentation individuelle 15 minutes - Dossier écrit individuel 10 pages (80%)

RESSOURCES PARCOURS MBSE (APP)												
Procédure RH-niveau 1	Léo MOREUX	1		X	X					1h	INDIVIDUEL	1
	Dominique VALLIN											
	Mme BLANC	10		X	X					1h	INDIVIDUEL	1
	Antoine MAILLARD											
Environnement juridique des entreprises commerciales - Droit des sociétés	Léo MOREUX	2	X	X					2h	INDIVIDUEL	1	
	YVES PICAUX								2h	INDIVIDUEL	1	
	JULIE CAPRIGNO	1		X					2h	INDIVIDUEL	1	
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Sélima CASTEL	2		X	X				2h	INDIVIDUEL	1	
Conception de projet	Sélima CASTEL											
Préparation aux concours TOEIC et TOEFL	Sébastien VIRGNY											
<b>SAE parcours MBSE APP (diplomée + APP)</b>												
Piloter un projet aux fonctions support d'une organisation	CASTEL, RONCHETTI, VALLIN, GULFAR, INDREUX, SANNAVILLE	1			X				10 min	INDIVIDUEL		

Stratégie digitale inbound	Rodolphe TOISEZ	3		1		1			1h30	INDIVIDUEL	0,3
	Rodolphe TOISEZ								20 min	INDIVIDUEL	0,3
	Rodolphe TOISEZ								20 min	INDIVIDUEL	0,3
Droit de la communication	Stéphane REVOL	3		1					1h30	INDIVIDUEL	0,4
	Stéphane REVOL			1					1h30	INDIVIDUEL	0,4
	Stéphane REVOL				1				20 min	INDIVIDUEL	0,2
Gestion commerciale	Evelyne LABASSE	3		1					1h30	INDIVIDUEL	0,5
	Evelyne LABASSE					1			10 min	INDIVIDUEL	0,5
	Evelyne LABASSE						1			INDIVIDUEL	0,2
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Sélima CASTEL										
Préparation aux concours TOEIC et TOEFL	Sébastien Virgny										
<b>SAE parcours MBSE APP (diplomée + APP)</b>											
Piloter un projet aux enjeux culturels et artistiques					X				10 min	INDIVIDUEL	
<b>RESSOURCES PARCOURS MBSE APP (diplomée + APP)</b>											
Conception et montage d'un projet culturel ou artistique	Lucie CLAIR	1					X			INDIVIDUEL	
Recherche de partenariats culturels et artistiques	Elise TENNAT	1					X			INDIVIDUEL	
Management d'équipe culturelle ou artistique	Clara LONCHAMP	1					X			INDIVIDUEL	
Evaluation et financement des activités culturelles et artistiques	Samuel FERREIRA	1					X			INDIVIDUEL	
Commerce international - niveau 2 (adaptation locale)	Sélima CASTEL										
Préparation aux concours TOEIC et TOEFL	Sébastien VIRGNY										
<b>SAE parcours MBSE APP (diplomée + APP)</b>											
Piloter un projet aux enjeux culturels et artistiques	Melanie BILP	1					X			INDIVIDUEL	

examen fin de semestre

examen fin de semestre

Compétences  
communes BUT GACO S6

Nom de la ressource ou de la Saé	Noms du ou des enseignants	Nombre d'épreuves du module	Examen de fin de semestre COCCHER SI OUI	Contrôle continu			Durée	Format	Coef-ficient
				écrit sur table	oral en classe	DM écrit			
Ressources communes									
Démarche qualité	Leila BOURRICH								
Langue vivante 1 - Anglais des affaires				X			1h30	INDIVIDUEL	2
Langue vivante 1 - Anglais des affaires					X		20 min	INDIVIDUEL	1
Traitement des do	Brigitte CHETTOUH	2	X	X			1h30	INDIVIDUEL	
Saé communes	mémoire de fin de formation avec écrit/oral/notation tutour entreprise							INDIVIDUEL	
Portfolio	Bruno PUYGRENIER								
STAGE - 14 semaines									

Compétences  
spécifiques BUT GACO S6

RESSOURCES PARCOURS MRPE (APP)									
Veille et pilotage d	Lionel LASSAIGNE								
Négociation et ach	Audouine QUELURTY (à valider)								
Préparation au TO	Sébastien VRIGNY								
Saé parcours MRPE (APP)									
Piloter et rendre compte d'un	CASTEL RONCHETTI,	1			X		10 min	INDIVIDUEL	

Thomas ROUVEURE - 20h SAÉ - Examen oral (40%) ; présentation individuelle 15 minutes - Dossier écrit individuel 10 pages (60%)

RESSOURCES PARCOURS MdFS (APP)									
estion de trésorerie	Silène CASTEL	2		X			2h	INDIVIDUEL	
Fiscalité du chiffre d'affaires									
Processus ressources humaines - Niveau 2									
Adaptation locale									
Saé parcours MdFS APP (APP)									
Piloter et rendre compte d'un	CASTEL, RONCHETTI,	1			X		10 min	INDIVIDUEL	

RESSOURCES PARCOURS MCMO (classique)									
Stratégie digitale outbound et									
Management de la performance de									
Préparation au TOBEC/TODER									
Saé parcours MCMO (classique)									
Piloter et rendre compte d'un	CASTEL, RONCHETTI,	1			X				

RESSOURCES PARCOURS MACAST (classique)									
Entrepreneuriat et	Carollin SACOMMANN	1			X			INDIVIDUEL	
Action Internationale	Mala SERT	1			X			INDIVIDUEL	
Réglementation spécifique	LEA DE SAINT JEAN	1			X			INDIVIDUEL	
Droits de communication		1			X			INDIVIDUEL	
SPA/Etude	Pernette SIMON	1			X			INDIVIDUEL	
Saé parcours MACAST (classique)									
Piloter et rendre compte d'un	Mélanie BALP	1			X			INDIVIDUEL	